



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/1
22 février 2023

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-douzième réunion
Montréal, 29 mai – 2 juin 2023

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. Questions financières :
 - a) État des contributions et des décaissements ;
 - b) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources.
5. Données relatives au programme de pays et perspectives de conformité.
6. Évaluation :
 - a) Rapport final sur l'évaluation des réseaux régionaux d'administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone ;
 - b) Étude théorique sur l'évaluation des activités de facilitation de la réduction progressive des HFC ;
 - c) Projet de mandat d'une évaluation externe de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

7. Mise en œuvre du programme :
 - a) Rapports de situation et rapports sur les projets comportant des exigences particulières de remise de rapports ;
 - b) Rapport global d'achèvement de projets 2023.
8. Planification des activités :
 - a) Mise à jour sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2023-2025 ;
 - b) Retards dans la proposition des tranches.
9. Propositions de projets :
 - a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets ;
 - b) Coopération bilatérale ;
 - c) Projets recommandés aux fins d'approbation générale ;
 - d) Projets recommandés aux fins d'examen individuel.
10. Mise à jour du rapport sur les programmes d'encouragement pour les utilisateurs financés au titre des plans de gestion de l'élimination des HCFC approuvés afin de réévaluer l'efficacité des projets de démonstration et des projets pilotes destinés aux utilisateurs, comprenant des résultats à jour des projets, une analyse du rapport coût-efficacité, des échanges sur l'influence de la décision 84/84 sur ces projets et autres observations (décision 84/84 e)).
11. Questions relatives à l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal :
 - a) Élaboration des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5 :
 - i) Analyse des niveaux et modalités de financement de la réduction progressive des HFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (paragraphe 226 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/72) ;
 - ii) Projet de lignes directrices sur le financement de la réduction progressive des HFC, comprenant l'examen de l'opérationnalisation du paragraphe 24 de la décision XXVIII/2 (paragraphe 233 et 268 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/72 et décision 91/64 a) et b)) ;
 - b) Efficacité énergétique :
 - i) Cadre opérationnel visant à développer davantage les aspects institutionnels, projets et activités que pourrait entreprendre le Fonds multilatéral afin de maintenir et/ou d'améliorer l'efficacité énergétique des technologies et de l'équipement de remplacement dans les secteurs de la fabrication et de l'entretien lors de la réduction progressive des HFC dans les catégories mises de l'avant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/12, dans le contexte de la mise en œuvre des scénarios 1 et 2 du tableau 3 du document (paragraphe 252 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/72) ;

- ii) Rapport sur les consultations menées auprès des secrétariats du Fonds mondial pour l'environnement et du Fonds vert pour le climat, et autres institutions de financement concernées, sur les occasions de partager des informations sur les politiques, les projets et les modalités de financement pertinentes en lien avec le maintien et/ou l'amélioration de l'efficacité énergétique lors de la réduction progressive des HFC (paragraphe 259 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/72) ;
 - c) Rapport sur le sous-secteur de l'installation et l'assemblage local mettant de l'avant, dans la mesure du possible, les types d'équipement et de frigorigènes qui caractérisent ce sous-secteur et les difficultés rencontrées dans la transition à des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (décision 91/39 b)).
 - d) Projet de modèle d'accord sur la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (décision 91/38 c)).
12. Politique opérationnelle sur l'intégration des questions de genre dans les projets appuyés par le Fonds multilatéral : exigences de projet améliorées, y compris des produits et des résultats spécifiques, et des indicateurs d'efficacité connexes pour l'application systématique de la politique (décision 90/48 e) i)).
13. Cadre des résultats et tableau de bord qui correspondent aux opérations du Fonds multilatéral (décision 89/1 c) i)).
14. Projet de rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal à la trente-cinquième Réunion des Parties.
15. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production.
16. Questions diverses.
17. Adoption du rapport.
18. Clôture de la réunion.
-